



# **Diplômé(e) d'un institut normand, je pars m'installer dans ma région natale. Je ne suis pas sûr(e) de revenir exercer en Normandie d'ici 4 ans. Y a-t-il un intérêt à faire une demande de subvention ?**

## **Réponse**

Oui, il y a un véritable intérêt à déposer votre demande dès l'obtention de votre diplôme. En effet, votre projet professionnel peut évoluer dans le temps. Si vous n'avez pas réalisé votre inscription dans le dispositif et qu'avec votre nouveau projet vous pouvez finalement y prétendre alors vous ne pourrez profiter d'aucun remboursement.

Pour rappel, les conditions d'exercices : en libéral en zone sous-dotée / très sous-dotée et/ou en salariat en établissement de santé sur le territoire normand.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui  Non

## Questions liées à cette réponse

### Questions

[Financement a posteriori des études en masso kinésithérapie : Principe Général](#)

[> Retour à la FAQ](#)